

La députée Karine Lalieux (PS), veut davantage de transparence dans les mandats privés.

■ Elle dénonce la passivité de la justice dans le Kazakhgate.

■ Et elle appelle Charles Michel porter le projet de stade national.

“Le conflit d'intérêts est pire que le cumul”

Entretien Mathieu Colleyn et Antoine Clevers

Karine Lalieux n'est peut-être pas la plus visible des mandataires socialistes, mais c'est une voix qui compte au PS. Présidente de la commission Infrastructure de la Chambre et membre active de la commission d'enquête parlementaire sur le Kazakhgate, elle est aussi échevine de la Propreté et de la Culture à la Ville de Bruxelles.

Votre collègue Eric Thiébaud, député fédéral, a réclamé une ligne plus claire pour le Parti socialiste.

Je pense qu'il se trompe, à moins de se dire qu'on ne sera plus jamais au gouvernement fédéral. Nous sommes tous pour une majorité progressiste avec une ligne claire de gauche. Mais ne pas accepter de monter au pouvoir sans cette majorité, c'est un peu faire comme le PTB qui dit qu'il ne gouvernera pas sans une modification des traités européens. Des consensus sont parfois difficiles à comprendre pour le citoyen, c'est plus difficile à expliquer que les "y a qu'a" de l'extrême droite ou d'extrême gauche. Mais moi, je ne veux pas abandonner les gens. C'est nous qui devons faire œuvre de pédagogie.

Ce sont plutôt les gens qui vous abandonnent, à en croire les sondages...

C'est vrai, il y a des craintes... Mais j'ai confiance car la population est plus intelligente qu'on le pense. Les gens commencent à comprendre. Notamment au niveau des discours quasi racistes de certains ministres fédéraux, les coupes dans les soins de santé, dans les pensions... Nous devons travailler pour expliquer. Pas simplement en disant qu'avec nous ce serait mieux. Il faut un nouveau projet pour donner l'envie de construire avec nous.

On dirait parfois que le PS s'est enfermé dans les sphères du pouvoir et s'est déconnecté du citoyen.

Beaucoup de parlementaires sont des élus communaux et sont loin d'être déconnectés. Vous parlez d'une minorité.

Comment expliquez-vous que dix ans après les affaires de la Carolo, on est à nouveau confronté à des problèmes à Liège (Publifin/Nethys) et Charleroi (ISPPC) ?

La question éthique est avant tout personnelle. Je croyais que les balises étaient suffisantes. Jamais, je n'avais imaginé de tels stratagèmes, que des profiteurs de bas étage essayent de détourner les lois, comme le fraudeur fiscal.

Le parti organise le contrôle des organismes publics, non ?

Pas du tout. Le parti a pris ses responsabilités en virant des gens (André Gilles et Stéphane Moreau, NdLR) car c'est notamment les nôtres qui sont à la base d'un abominable scandale. Mais dire que ce sont les partis qui contrôlent les intercommunales, ça, non.

C'est quand même lui qui désigne les administrateurs.

Pas le parti central. Lui, il désigne les CA dans les organismes fédéraux. Pour le reste, ce sont les sections ou les fédérations locales. Cela dit, aujourd'hui, on a compris qu'il faut un contrôle extérieur. Pour moi, ça doit être la Cour des comptes. On doit avancer.

Cela vous gêne de siéger aux côtés d'Alain Mathot ? Il n'a pas été sanctionné par le PS, alors qu'il a créé une société de management pour encaisser des mandats rémunérés.

Non. Il est là. Je regrette amèrement qu'il ait créé cette société. Je ne sais pas comment a travaillé la commission de vigilance du parti et je ne fais jamais de chasse à l'homme. Mais cela salit l'image du PS.

Que pensez-vous de la situation d'Alexia Bertrand qui est la cheffe de cabinet du vice-Premier ministre Didier Reynders (MR) et administratrice dans le holding Hackerman van Aren ?

J'ai toujours été claire : le conflit d'intérêts avec le privé est bien pire que le cumul échevin-député. On doit travailler là-dessus. Je ne vise pas cette fille, mais les chefs de cabinet sont au courant de tout et orientent des décisions du gouvernement. Ce cumul ne devrait pas exister. Elle devrait pour le moins démissionner de ce conseil d'administration. C'est un vrai problème, il faut mettre sur la table les mandats privés et les rendre publics.

“La justice belge a été trop passive dans le Kazakhgate”

M^{me} Lalieux, après quatre mois d'auditions au sein de la commission Kazakhgate, quelles sont vos premières conclusions ?

Je ne tire jamais de conclusions avant la fin parce que ça n'aide pas au travail. Ce que je veux pointer, c'est que la commission a commencé avec la problématique des naturalisations du trio kazakh (Chodiev, Ibragimov et Machkevitch, ce dernier n'étant pas devenu belge, NdLR). Et durant ces premières auditions, la N-VA, qui ne dit plus rien maintenant, s'est livrée à un vrai plaidoyer contre le principe même de naturalisation. Mais elle a eu tout faux ! Il a été démontré que la Chambre avait fait un travail remarquable, avec énormément de prudence sur les dossiers du trio. Les seuls qui se sont plantés, c'est la Sûreté de l'Etat ! (en ne transmettant pas de mises en garde contre Chodiev et Ibragimov à la commission des naturalisations, NdLR) Ça, je peux le dire.

Sur le cœur de l'affaire, le Kazakhgate est-il un scandale d'Etat, selon vous ?

On a quand même l'Etat français qui désigne un pool d'avocats pour faire en sorte que Chodiev échappe à la justice belge. Et pour cela, on va chercher l'an-

ancien président du Sénat belge, Armand De Decker (MR). Si, ça, ce n'est pas une affaire d'Etat, une affaire d'ingérence, je ne sais pas ce qu'il faut...

Mais la question centrale consiste à savoir si la loi élargissant la transaction pénale a été votée afin de résoudre les problèmes judiciaires du trio kazakh. Une hypothèse serait que le vice-Premier ministre Didier Reynders (MR) a poussé la demande française en ce sens. Qu'en pensez-vous ?

On a appris mercredi que Rudy Volders, l'ancien chef de la cellule fiscale du cabinet Reynders, a appelé un collaborateur MR du Sénat pour dire qu'il fallait se dépêcher de voter le texte de la transaction parce que des affaires allaient être prescrites. On savait déjà que c'était le MR qui avait mis la transaction sur la table. Mais c'est la première fois que le lien est fait entre des affaires judiciaires et la transaction pénale.

Vous voulez réentendre M. Volders ?

Je suis surtout demandeuse d'entendre Didier Reynders et tous les ministres de l'époque dès maintenant, avant de commencer le volet judiciaire de nos

travaux. Si la majorité veut la vérité et la transparence, elle doit répondre favorablement à nos demandes.

La suite, c'est donc le volet judiciaire, c'est-à-dire l'application de la transaction pénale par la justice au cas Chodiev & C^{ie}.

D'abord, merci à la justice française d'avoir mené une instruction ! Si on sait beaucoup de choses, c'est grâce à elle.

La justice belge a été trop passive ?

Totalement ! Elle n'a débuté l'instruction qu'en mars dernier. Evidemment que c'est trop passif ! Parce qu'une instruction, cela permet d'utiliser les méthodes particulières de recherche qu'on ne peut pas utiliser dans le cadre d'une information judiciaire. Il faudra savoir pourquoi la justice a été aussi passive alors qu'elle a eu des signaux de la part de la France. Le rôle de certains magistrats du parquet de Bruxelles sera aussi au centre de la problématique. Et il faudra voir l'influence de certains sur le parquet, peut-être d'Armand De Decker. On sait qu'il s'est rendu dans le bureau de l'avocat général Patrick De Wolf, ce qui est tout à fait inhabituel.

“Charles Michel doit se mouiller pour le stade national”

L'aménagement du piétonnier dans le centre de Bruxelles risque-t-il d'être gelé en raison des recours annoncés ?

La Région bruxelloise doit donner un permis à Beliris dans les jours qui viennent et puis Beliris le mettra en œuvre. La jurisprudence veut qu'on commence les travaux quels que soient les recours. Ils débiteront par la place De Brouckère. Certains sont en colère mais il y a beaucoup de monde qui nous soutient.

La Ville de Bruxelles n'a-t-elle pas agi un peu comme un bulldozer dans ce dossier ?

Il ne faut jamais dire qu'on fait toujours tout merveilleusement bien. Le collège l'a admis, comme le bourgmestre Yvan Mayeur (PS). On avait peur du temps et

nous avons voulu très vite marquer le coup en fermant le périmètre du piétonnier. Sans doute qu'on aurait dû être plus proche du permis, c'est une erreur, mais aujourd'hui on doit avancer.

Le dossier du stade national est en rade.

Vous y croyez encore ?

Bien évidemment. Il faut qu'on soit une capitale internationale, il faut être ambitieux, nous le sommes aussi pour les quartiers. Le stade, c'est un dossier où le gouvernement fédéral doit se mouiller. Le Premier ministre Charles Michel (MR) doit se mouiller. Tous les partis au pouvoir en Flandre et à la Province du Brabant flamand sont au fédéral et ont signé pour ce stade. Le gouvernement a-t-il encore des ambitions pour des projets en Région bruxelloise ? Si le stade est construit, le Premier ministre, quel qu'il soit, sera là pour l'inaugurer. Sinon, que Charles Michel nous dise que cela ne l'intéresse pas et que ça ne le gênera pas de voir les Diables Rouges jouer à Gand. On emmène

Melania Trump au musée Magritte, on pourrait aussi l'emmener sur le parking C du Heysel (où doit être implanté le stade, Ndlr) pour lui parler de surréalisme...

Est-ce un signe de disparition du caractère "national" de la Belgique ?

Evidemment que c'est un signe, c'est une volonté. La N-VA travaille de l'intérieur pour casser ce qui pourrait être national. A la SNCB, dans l'armée, c'est flagrant.

L'ASBL Samusocial fait parler d'elle à Bruxelles : on ne sait pas comment sont rémunérés les administrateurs. Qu'en pensez-vous ?

Je ne suis pas au Samusocial mais il y a un commissaire du gouvernement qui y est. La transparence doit être faite.

Pascale Peraïta doit-elle être rémunérée comme administratrice-déléguée du Samusocial ?

Non. Elle est présidente du CPAS de Bruxelles. Je suis certaine qu'elle n'est pas rémunérée par le Samusocial, il n'y a pas de raison pour que ce soit le cas.